



BULLETIN MUNICIPAL N24



**Toute l'équipe du conseil municipal
vous souhaite une belle
année 2024.**

SOMMAIRE

- 1- **Le mot du Maire**
- 2- **Le conseil municipal**
- 3- **L'organigramme de la mairie**
- 4- **L'état civil**
- 5- **Hommage**
- 6- **SARL Perdriaud & frères**
- 7- **Extrait des comptes rendus du Conseil municipal 2023**
- 9- **Nouvelle acquisition**
- 10- **Travaux réalisés au cours de l'année 2023**
- 14- **Formation des agents communaux**
- 15- **Panneau Pocket**
- 16- **Plan de sauvegarde communal**
- 19- **Le foyer rural**
- 25- **Animations du village**
- 27- **Quelles autorisation pour quels travaux ?**
- 28- **Bibliothèque**
- 29- **Développer la conciliation de justice au niveau local**
- 30- **Kits biodéchets**
- 31- **Trier vos biodéchets**
- 32- **Cyclad**
- 33- **L'école primaire de Saint-Crépin et sa restauration**
- 34- **La recette de mamie Paulette**
- 36- **Les entreprises de la commune**
- 37- **La mairie vous informe**
- 38- **La mairie de Saint-Crépin**



LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Depuis 2020, le conseil municipal et moi-même, travaillons sans relâche pour le bien-vivre au sein de notre village. Tout comme les bénévoles du foyer rural, que je tiens particulièrement à remercier pour leur dynamisme et leur détermination à maintenir le lien social au sein de notre commune. En 2023, nous avons eu la grande joie de constater l'envol du local associatif, qui s'est imposé donc comme un lieu de rencontre et de convivialité pour tous les habitants.

Dans un tout autre registre : chaque jour, les effets du changement climatique se font ressentir. S'il s'agit d'abord de parer au plus urgent, ce changement va nécessiter des mesures pour s'y adapter, de repenser à plus long terme nos modes de vie, nous expliquent les experts. C'est pourquoi nous avons activé, en amont des événements, un numéro de crise : celui de la mairie, qui est renvoyé vers un portable, où nous sommes joignables 24h/24 7j/7. Nous avons mis en place des rondes et une rotation de deux groupes électrogènes (prêt des pompiers de Tonnay-Boutonne et celui de la commune). Nous étions sur le pied de guerre jour comme nuit, et heureusement seul des dégâts matériels ont été recensés. En cas d'urgence, il faut appeler les pompiers (au 18), afin qu'ils agissent et que nous puissions coordonner avec eux les secours.

Me voilà convaincu, qu'en travaillant ensemble, et en continuant à construire notre commune sur des valeurs de solidarité et de respect mutuel, nous pourrions continuer à faire d'elle, un endroit encore plus agréable à vivre.

Voici quelques informations sur la vie de notre commune :

- Un voyage scolaire va être réalisé « sur la trace des Romains en Allemagne », pour 5 enfants de Saint Crépin. La mairie s'associe au collège de Tonnay-Boutonne pour participer à diminuer le restant dû aux parents.
- Les travaux d'assainissement collectif ont débuté pour la première tranche, mi-février. Ils ne devraient concerner dans un premier temps, que la partie sud de la route de Tonnay-Boutonne. À partir de la D118 et la rue de la fontaine. Des déviations sont mises en place par la D118 et la D212 pour les véhicules légers...

Comme déjà dit, suite aux inondations, nous allons vous proposer une réunion pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

Une permanence des élus a lieu tous les samedis matin de 10h à 11h30, nous sommes à votre disposition à la mairie pour échanger avec vous.

Encore merci aux conseillers municipaux d'être là, et prêts à vous accompagner.

Belle année à tous et à toutes.

Le Maire, Matthieu Cadot

Le Conseil Municipal



Matthieu CADOT
Le Maire



Céline ROUIL - 1ere Adjointe



Eric BOUCLY - 2eme Adjoint



Denis GORRON - 3eme adjoit



Cécile MAIRAND



Charlène GRIFFON



Ronald VERNOUX



Freddy VINET

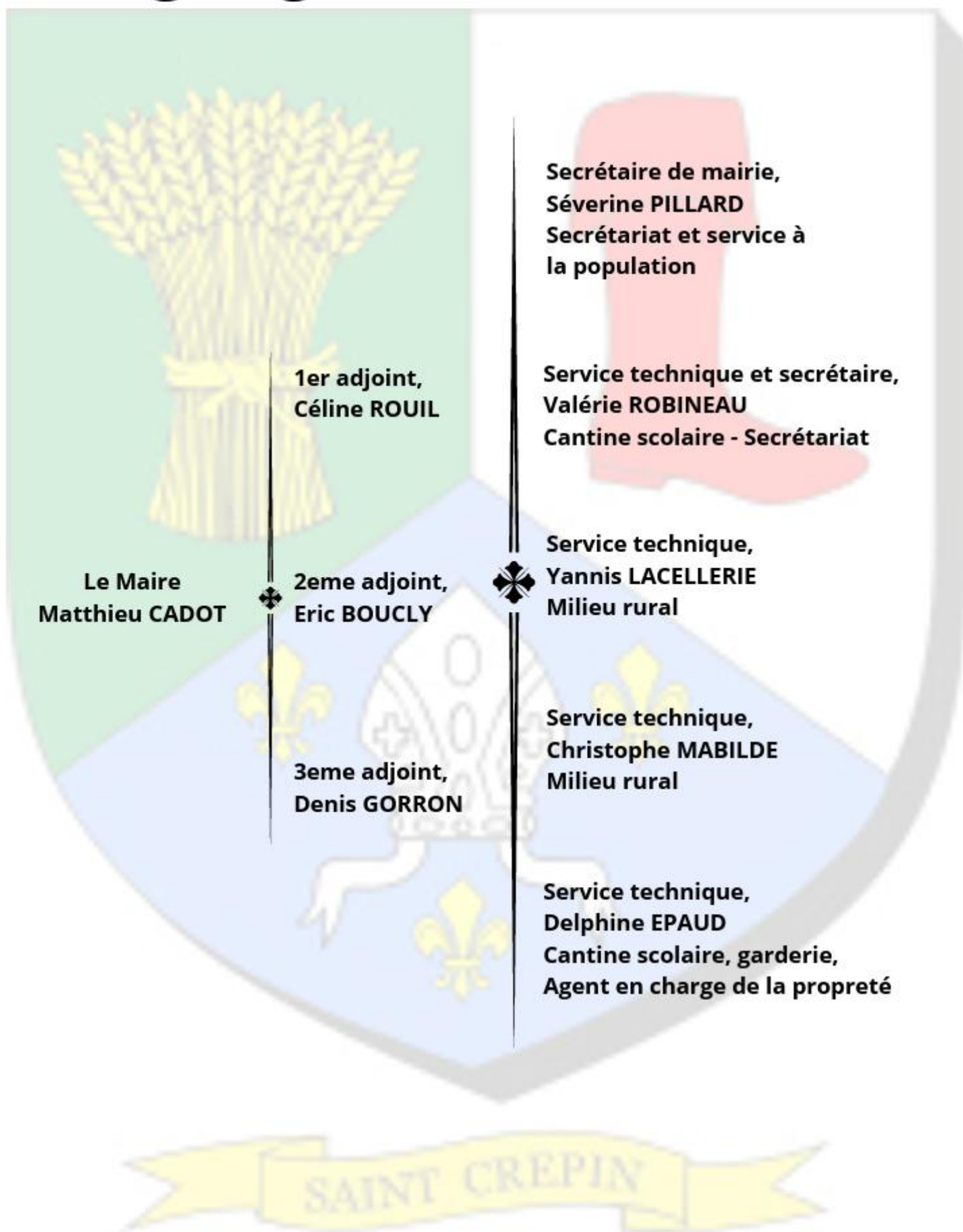


André MARCHAIS



Luc DUCLOS

Organigramme de la mairie



ETAT CIVIL



Naissances

Paul

Emma



Mariages

Cindy et Marc



Décès

SANDERS Joséphine

PETIT Jean-Claude

MULLON Jean-Pierre

COURCAUD Dominique

GORRON James

HOMMAGE

James GORRON, conseiller municipal pendant 36 ans dans notre commune de 1965 à 2001.

Nous remercions cet homme investi, connu pour sa gentillesse et son légendaire sourire.



SARL PERDRIAUD & FRÈRES



SARL PERDRIAUD & FRÈRES

Voici une PME de maçonnerie et de couverture de notre commune.

Créée en 1968 par Michel Perdriaud, elle est depuis 2002 dirigée par deux de ses fils, Stéphane et Pascal.

Ils ont à cœur de faire perdurer l'entreprise au travers d'un savoir-faire familial. Afin d'étoffer encore un peu plus leur domaine de compétences, ils emploient aujourd'hui Lilian qui s'est spécialisé en zinguerie et Tom vient compléter cette équipe dynamique et professionnelle.

La PME exerce son activité dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de St Crépin.

Outre de nombreuses rénovations sur notre commune, vous pouvez également observer les travaux dernièrement effectués sur les bâtiments de la mairie de Tonnay-Boutonne : toiture, zinguerie, un gros chantier qui est bien là l'expression de leur savoir-faire.

Des artisans compétents et à l'écoute : si vous souhaitez les faire travailler, leur carnet de commandes vous imposera un délai d'attente de six mois environ.

Pour tous vos travaux en rénovation, neuf, couverture, façade, carrelage, cloison, isolation, etc...

Vous pouvez les contacter au 05-46-33-28-74 et à l'adresse suivante sperdriaud@yahoo.fr

Extraits des comptes rendus du conseil municipal 2023

L'ensemble des procès-verbaux et des délibérations des conseils municipaux sont disponibles sur le site Internet de la commune :

<https://www.saintcrepin.fr/vie-municipale/compte-rendu/>

<https://www.saintcrepin.fr/vie-municipale/deliberations/>

La date des prochains conseils est affichée sur Panneau Pocket dans les infos mairie. La convocation du conseil est affichée à la mairie et sur les panneaux d'Hyvray et Azay au moins 3 jours avant le conseil.

Voici quelques extraits des conseils municipaux :

➤ Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire.

A été voté les taux d'imposition des taxes directes locales 2024

	2022	2023
Taxe foncière bâti	40,17%	40,17%
Taxe foncière non bâti	46,04%	46,04%

Il n'y a donc eu aucune augmentation

➤ Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire

A été voté le budget primitif 2024

Synthèse du Budget Primitif 2023

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	497.789,51€	497.789,51€
Investissement	185.158,20€	185.158,20€

NOUVELLE ACQUISITION

Défibrillateur

Nous sommes à une vingtaine de kilomètres des hôpitaux de Saint Jean d'Angély, Rochefort et Saintes. C'est pourquoi la Mairie a trouvé nécessaire de donner accès à cet outil médical.

Le défibrillateur a été installé sous le préau de la mairie.

Une formation a été proposée à son utilisation le 12 Octobre 2023. Une seconde formation sera proposée au printemps 2024, n'hésitez pas à contacter la mairie si vous êtes intéressés.



TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2023

Mobilier urbain

Remise en peinture de la plaine de jeux, tables de pique-nique et bancs.



Le parking à bicyclettes a été déplacé. Il se trouve désormais entre la mairie et la salle des associations.



Le portillon d'accès à la mairie depuis la route de Tonny-Boutonne a été remplacé.



Élagage

Des travaux d'élagage ont eu lieu à des endroits différents de la commune :

- Chemin de la Grange.
- Axe Hameau du Grand Ormeau
- Route d'Annezay



Réfection des voiries

Curage des fossés d'Hyvrai en association avec la Mairie de Genouillé (ancien chemin de La Rochelle / Saint Jean)

Curage du fossé route de Tonnay-Boutonne.

Jardinières Cimetière



De grandes jardinières en pierre ont été installées à l'entrée du cimetière afin de fleurir cet espace de la commune.

À l'école

Réparation du bandeau de toiture de l'école.
Remise en peinture des portails et du portillon de l'école.



FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX

Durant l'année 2023, les différents agents de la commune ont pu bénéficier de formations nécessaires pour renforcer leurs compétences dans leur domaine professionnel.


Ils ont pu effectuer les formations suivantes :

- Actualisation des connaissances en état civil,
- Utiliser les fonctions de base avec WORD,
- L'entretien des cimetières sans pesticides,
- La dégradation des chaussées,
- Travail en hauteur,
- Formation Sauveteur Secouriste au Travail,
- Oxalis - demande d'urbanisme,
- Utilisation de la tronçonneuse,
- Habilitation électrique BS/BE Manœuvre,
- Formation préalable des assistants de prévention,
- Les subventions, sources de financement,
- Biens vacants sans maître,
- Attestation de Connaissances et de Capacités à l'Utilisation en Sécurité pour tracteur + tondeuse.

Les alertes et informations de votre mairie sont sur PanneauPocket

1 Téléchargez l'application

2 Recherchez votre
commune

3 Cliquez sur le  pour
l'ajouter à vos favoris et
recevoir les notifications



Play Store



Apple Store



App Gallery

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Bilan de la réunion concernant le Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde a pour objectifs en cas de crise d'organiser, sous l'autorité du Maire, une réponse au profit de la population. Il prévoit notamment :

- Le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.
- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.
- Une organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.
- Le recensement des moyens (matériels et humains) disponibles sur la commune.

L'article 13 de la loi n 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde dans **toutes** les communes concernées par la prescription d'un plan de prévention des risques naturels (inondation par exemple) ou par un plan particulier d'intervention (lié à une entreprise classée SEVESO Seuil Haut). Le dispositif est précisé par le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005.



La réunion publique s'est déroulée samedi 2 mars 2024 à la mairie et dix-huit administrés étaient présents. Au niveau de la commune, la principale problématique est située au niveau hydraulique (inondation, évacuation des eaux pluviales etc. ...). Ceci n'excluant en aucun cas les autres aléas naturels (séismes, incendies importants, accident, etc. ...) et technologiques.

Cette réunion visait à expliquer les différents enjeux de ce dispositif mais aussi à établir une liste des différents moyens disponibles sur la commune, afin de pouvoir réagir au mieux en cas d'urgence.

De ce fait, les différents moyens matériels pouvant être recensés sur la commune sont les suivants :

Matériels divers :

- Tronçonneuses
- Pelles
- Pioches
- Échelles
- Matériel électroportatif
- Échafaudage
- Mini pelle
- Groupe électrogène
- Aspirateur à eau
- Motopompe
- Outils divers
- Cônes de chantier
- Rubalise
- Carburant
- Groupe électrogène (petit et sur tracteur)

Véhicules :

- 3 véhicules (fourgon, camion benne, tracteur)
- Remorques (3T500 et standard)

Établissements pouvant logés temporairement :

- Gîtes
- Mobil home

Différents moyens humains ont également pu être recensés comme ceux listés juste après :

- Personne parlant une langue étrangère :
- 1 personne parlant anglais et allemand

Professions médicales, pompiers, secouristes :

- 1 personne de profession médicale
- 3 personnes ayant un diplôme de secourisme
- + 3 personnes prêtes à aider

Référent par hameaux :

- 16 personnes se sont portées volontaires (rien n'est encore défini)

La mairie vous rappelle que si vous n'avez pas pu vous rendre à cette réunion publique mais que vous êtes volontaires pour proposer votre aide en cas de nécessité, vous pouvez encore vous présenter au secrétariat de la mairie pour vous faire inscrire.

Nous remercions les personnes venues à cette réunion et qui ont accepté de proposer leur aide.

Ce dispositif ne peut fonctionner sans entraide entre la commune et les administrés, votre participation à l'élaboration est déjà un bénéfice appréciable pour l'ensemble



LE FOYER RURAL

Le Foyer rural de Saint Crépin, vous présente les évènements ainsi que les ateliers mis en place cette année.
N'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe d'une douzaine de bénévoles dynamiques et motivés, et à participer à la vie associative de notre / votre commune.

Pour info : Le Foyer Rural fonctionne grâce aux recettes des ventes : buvette, créations des « Petites Bricoleuses », randonnée pédestre et soirée de la Saint Sylvestre, ainsi qu'aux subventions : Mairie, Fédération des foyers ruraux, etc...

Adhésion annuelle 2024 : 20€

Nos évènements de 2023

*Véritable succès pour **OCTOBRE ROSE** !



Pour la 1^{ère} année nous avons organisé une marche sur la sensibilisation au dépistage du cancer du sein.
Vous avez été 99 participants (sans compter nos amis les bêtes !) pour cette belle cause. Merci beaucoup !
Tous les bénéfices ont été reversés à la ligue contre le cancer.

*L'habituel défilé d'**HALLOWEEN** !

Le mauvais temps s'est invité pour le défilé d'Halloween, mais cela n'a pas fait peur à nos monstres en tous genres !!!

Une cinquantaine d'enfants inscrits !

Nous avons renouvelé l'idée de l'année précédente en effectuant un défilé dans le bourg divisé en 3 zones pour plus de sécurité.

Un cocktail a été offert à la suite de la chasse aux friandises, à l'abris dans la salle des mariages (un grand merci à la mairie).



*1^{er} **MARCHÉ DE NOËL** !

Cette année la féerie de Noël s'est prolongée : après la traditionnelle décoration du sapin de notre village, nous avons organisé un marché de Noël. Vous avez été nombreux à nous rendre visite dans une ambiance chaleureuse et conviviale pour découvrir les créations de notre club « Les petites bricoleuses » dont l'ensemble des bénéfices ont été reversés au Foyer Rural. D'autres exposants étaient présents (Faites-vous connaître auprès du Foyer Rural si vous souhaitez nous rejoindre cette année !)

Le Père Noël en personne est venu découvrir notre marché et a distribué des chocolats aux enfants.





Le Père Noël adore Saint Crépin ! Il est revenu, dans son beau traineau, saluer les enfants sages accompagné de son équipe Saint Crépineuse.

*Ambiance festive et sportive pour notre **RANDONNÉE GOURMANDE** annuelle !



Encore une belle journée pour la marche gourmande du mois de Juin en partenariat avec l'ACCA.

*A l'occasion de la **JOURNÉE DES VOISINS** ...



Pique Nique des Villageois pour partager un moment de convivialité.



*CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES



*DÎNER DE LA SAINT SYLVESTRE



🎵 Pour terminer l'année 2023 dans la joie et la bonne humeur... 🎷

Ça swing à la soirée de la Saint Sylvestre !!!



Belle ambiance à la salle des fêtes des Nouillers, un véritable succès ! 🎵

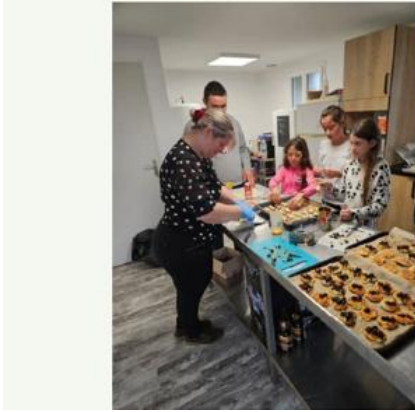
Nos ateliers



Atelier masques d'halloween.



Les ateliers cuisines



Les jeudis après-midi **JEUX**, mais pas que...



Le Club des **PETITES BRICOLEUSES** vous accueille le **samedi matin de 9H15 à 12H** à la salle des associations (derrière la Mairie).

Notre club, c'est un lieu de rencontre, d'échange et de **convivialité** autour d'un café, ouvert à toutes et à tous.

Venez **apprendre** ou **partager** vos loisirs créatifs (divers travaux d'aiguilles, collage de serviettes, petit bricolage et plein d'autres choses suivant les **envies** !)



foyerruraldesaintcrepin@sfr.fr

ANIMATIONS DU VILLAGE

Cérémonie du 11 novembre 2023

Merci aux citoyens d'avoir rendu hommage à tous nos morts pour la France lors de cette commémoration de la signature de l'Armistice de la première Guerre Mondiale.



La visite du Père Noël à l'école

A la fin du traditionnel repas de Noël, les élèves ont eu la chance d'avoir la visite du Père Noël venu leur distribuer de bons chocolats. Il a même rapporté quelques cadeaux.



Distribution des colis de Noël



L'ensemble des aînés de Saint-Crépin a pu bénéficier une nouvelle fois d'un délicieux panier garni, élaboré par votre épicier itinérant LOKALITÉ.



“LOKALITÉ”

Votre épicier itinérant

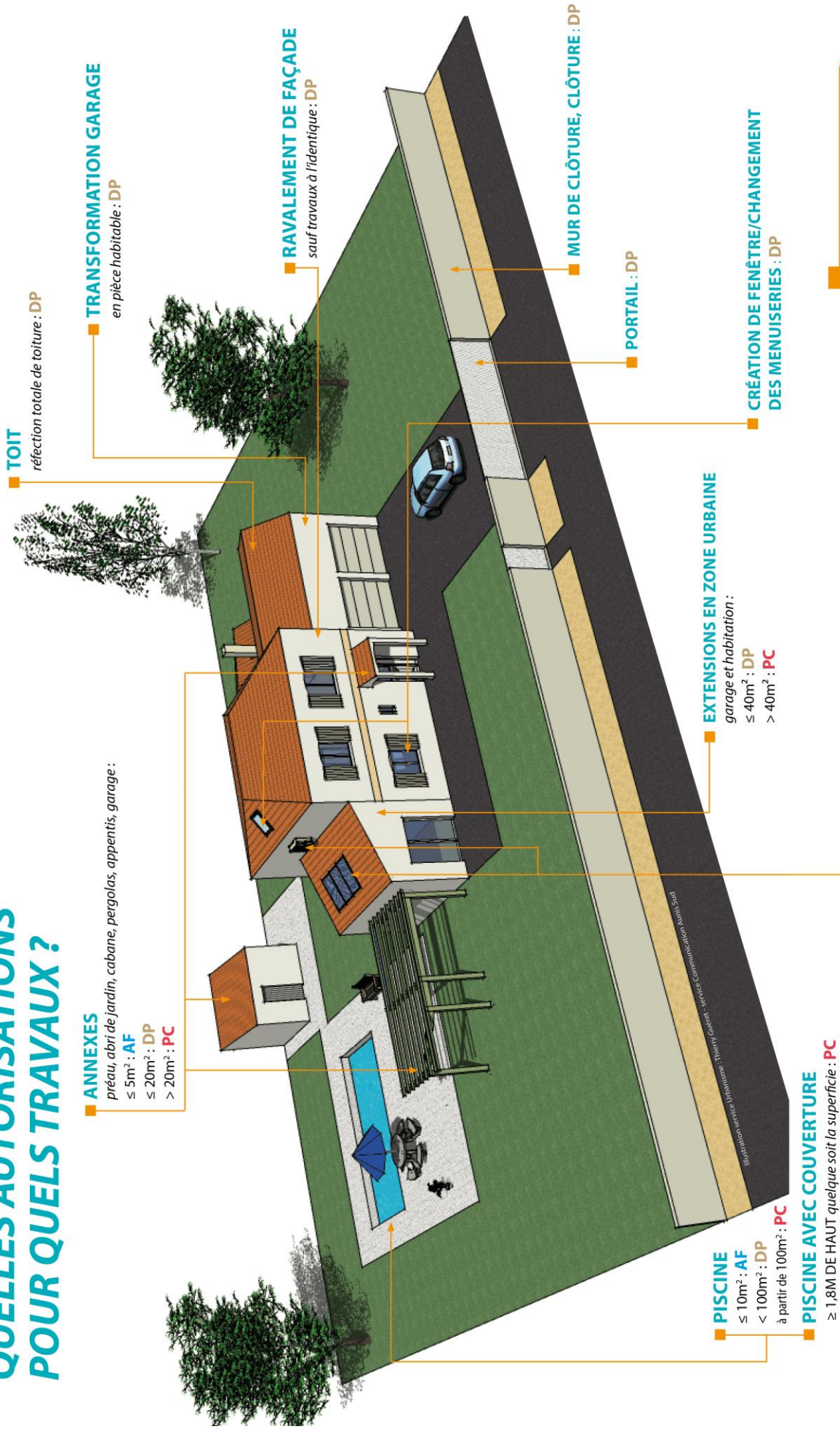
Tous les mercredis
sur la place de
l'église
de 9h à 9h30
à Azay
de 9h45 à 10h15

(Épicerie, fruits &
légumes produits frais,
produits locaux...)

Paniers garnis offerts par
la mairie à nos aînés



QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?



ANNEXES
 préau, abri de jardin, cabane, pergolas, appentis, garage :
 ≤ 5m² : **AF**
 ≤ 20m² : **DP**
 > 20m² : **PC**

TOIT
 réfection totale de toiture : **DP**

TRANSFORMATION GARAGE
 en pièce habitable : **DP**

RAVALEMENT DE FAÇADE
 sauf travaux à l'identique : **DP**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE : **DP**

PORTAIL : **DP**

EXTENSIONS EN ZONE URBAINE
 garage et habitation :
 ≤ 40m² : **DP**
 > 40m² : **PC**

CRÉATION DE FENÊTRE/CHANGEMENT DES MENUISERIES : **DP**

PISCINE
 ≤ 10m² : **AF**
 < 100m² : **DP**
 à partir de 100m² : **PC**

PISCINE AVEC COUVERTURE
 ≥ 1,8M DE HAUT quelque soit la superficie : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PHOTOVOLTAÏQUES, CLIMATISEUR, POMPE À CHALEUR : **DP**

LÉGENDE :

Aucune Formalité : **AF**
 Déclaration Préalable : **DP**
 Permis de Construire : **PC**

Avant tout dépôt de dossier, veuillez-vous renseigner auprès de votre mairie (ex : secteur protégé, monuments historiques, recours architecte, etc...)

BIBLIOTHÈQUE



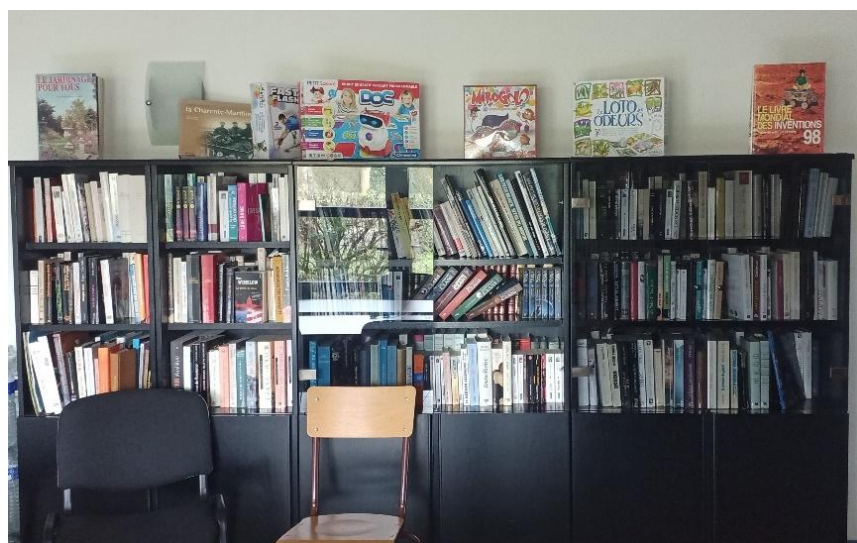
Le saviez-vous ?



A la mairie, dans la salle du conseil, il y a des livres et des jeux de sociétés à votre disposition.

Vous pouvez les emprunter, mais également faire des dons pour élargir le choix de ces loisirs.

Vous pouvez y accéder pendant les heures d'ouverture de la mairie, en vous présentant au secrétariat, mais également y déposer vos dons de livres et/ou de jeux de société (en bon état et complet).



Si vous avez l'envie de rendre cet endroit plus attractif, il serait possible d'envisager une réorganisation de cet espace, sur un moment défini avec le personnel de la mairie. Il vous suffit simplement de vous manifester au secrétariat pour exposer vos idées et/ ou venir nous aider.



DÉVELOPPER LA CONCILIATION DE JUSTICE AU NIVEAU LOCAL

La conciliation permet de trouver une solution amiable à un litige grâce à l'intervention d'un tiers, le conciliateur de justice. Ce mode de résolution des conflits s'inscrit au cœur de la vie des territoires dans la mesure où les permanences de conciliation se déroulent en majorité dans les mairies. Une dynamique positive qu'il s'agit encore de renforcer.



58 %

des conciliations se sont tenues dans une mairie en 2022, devant les juridictions (30%) et les maisons de justice et du droit (20%)

UN GAIN POUR LES CITOYENS ET POUR LA COLLECTIVITÉ

Le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole et assermenté qui intervient pour résoudre un litige entre plusieurs personnes. Il peut intervenir en dehors du cadre judiciaire ou pendant un procès, soit à la demande d'une ou des parties, soit désigné par le juge.

La conciliation est gratuite et permet de régler de nombreux conflits civils du quotidien : impayés, problèmes de voisinage, différends entre locataires et propriétaires, litiges de consommation, malfaçons de travaux, etc.

Elle repose sur la bonne volonté des parties à trouver un accord. Le conciliateur les écoute afin de prendre en considération les différents points de vue et trouver une solution adaptée à la situation. En cas d'accord, même partiel, un constat peut être établi et signé par les parties et le conciliateur. En cas d'échec, les parties peuvent saisir le juge ou poursuivre la procédure en cours.

Les résultats sont généralement plus rapides et satisfaisants pour les parties. Ce mode de résolution amiable permet ainsi d'économiser du temps et des ressources pour la collectivité et les citoyens.



46 %

de taux de réussite toutes affaires terminées confondues

METTRE À DISPOSITION DES LOCAUX

POUR DÉVELOPPER LES PERMANENCES DE CONCILIATION

Au plus proche des citoyens, les mairies offrent des espaces d'information, de contact et d'échanges. Elles sont donc un lieu d'exercice privilégié pour les permanences de conciliation.

Pour pérenniser et développer la tenue de permanences dans votre localité, vous pouvez agir en mettant gratuitement des locaux municipaux à disposition des conciliateurs de justice. Ces locaux doivent leur permettre d'exercer leurs missions et notamment être équipés de matériels informatiques et de reprographie (ordinateur, imprimante, connexion internet, etc.).

Pour organiser les permanences, vous pouvez prendre contact avec le magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice désigné auprès du tribunal judiciaire dont dépend votre commune.

ANCIENS ÉLUS, VOUS POUVEZ VOUS AUSSI DEVENIR CONCILIATEUR DE JUSTICE !

Vous avez exercé un mandat d'élu local ? Vous souhaitez continuer à vous engager au service de vos concitoyens ?

En devenant conciliateur de justice, vous placez votre expertise des politiques publiques, votre connaissance du territoire et votre qualité d'écoute au service du règlement amiable des différends.

Pour candidater, rendez-vous sur :

[LaJusticeRecrute.fr
conciliateurs.fr](https://LaJusticeRecrute.fr/conciliateurs.fr)



KITS BIODÉCHETS

LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS EN AUNIS SUD



QU'EST-CE QUE C'EST ?

LE TRI DES BIODÉCHETS POUR TOUS

Jardin ou pas, avec les nouvelles bornes à couvercle marron chaque foyer peut trier ses biodéchets alimentaires pour faire un geste pour la planète et alléger sa poubelle.



UN GESTE ANTI-GÂCHIS

Les biodéchets sont constitués à 100% de matière organique, c'est du gâchis de les incinérer ou de les enfouir avec les déchets non recyclables. Triés, ils sont rendus à la terre après avoir été compostés.

SOYEZ LES PREMIERS

Le tri des biodéchets sera obligatoire en 2024, Aunis Sud prend de l'avance !



- 30%
DE DÉCHETS



UN MOYEN SIMPLE ET FACILE D'ALLÉGER LA POUBELLE

Il reste 30% de biodéchets dans nos poubelles ! Le tri des biodéchets est le moyen le plus efficace de réduire notre quantité de déchet.

LA POSSIBILITÉ DE SE DÉBARASSER DES BIODÉCHETS À TOUT MOMENT

Accessible 24h/24h, la borne marron permet de se débarrasser de tous ses biodéchets alimentaires à tout moment.



COMMENT ?

Retirez votre équipement dans votre mairie ou au siège de Cyclad.



DÉCHETS AUTORISÉS DANS LA BORNE BIODÉCHETS

ÉPLUCHURES, RESTES DE REPAS, COQUILLES, MARC DE CAFÉ, ESSUIE TOUT, CROUTES DE FROMAGE, RESTES DE VIANDE, DE POISSONS ET DE CRUSTACÉS...



QUE DEVIENNENT LES BIODÉCHETS ?

Les bornes marrons sont collectées chaque semaine et les biodéchets sont compostés à proximité pour être utilisés par les agriculteurs et rendus à la terre. Ne déposez aucun autre déchet dans les bornes marrons et surtout pas de sacs en plastique.



TRI BIO

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

Aunis-Sud
Mairie Communale de Communes

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

TRIEZ VOS BIODÉCHETS... DEPUIS VOTRE CUISINE !

Chaque foyer peut participer à la collecte séparée des biodéchets alimentaires.

Retirez votre équipement gratuitement dans votre mairie ou au siège de Cyclad*

RETROUVEZ LES BORNES PRÈS DE CHEZ VOUS SUR CYCLAD.ORG

*CYCLAD, 1 rue Julia et Maurice Marcou, 17700 SURGÈRES



Conception : Instant Urbain - Photos non contractuelles - Ne pas jeter sur la voie publique. Tous les papiers se trient et se recyclent.



cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

DÉCHETTERIE ANNEZAY

Le Pierrail 17380 ANNEZAY

05.46.07.16.66

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : Fermée

Mardi : 9h à 12h30 / 14h à 17h30

Mercredi : Fermée

Jeudi : 9h à 12h30

Vendredi : 9h à 12h30

Samedi : 9h à 12h30

Fermée dimanche et jours fériés



L'école Primaire de Saint-Crépin et sa restauration scolaire

Cette année, 40 enfants sont inscrits dans l'établissement et ont effectués leur rentrée des classes sous la bienveillance de Mélanie LARCHET directrice et institutrice des Petites et Moyennes Sections et de Pascale COUTURIER institutrice des Grandes Sections et des Cours Préparatoires.



Concernant la restauration, l'inflation du prix du carburant et des denrées de nos fournisseurs, nous avons dû changer notre système d'approvisionnement. Nous travaillons actuellement avec Transgourmet.

Par contre, nous avons conservé le même fonctionnement, c'est-à-dire une cuisine maison, faite le jour même, pas de surgelé (à part la petite glace plaisir). Nous continuons dans le même dynamisme pour faire découvrir les saveurs et le goût pour les papilles des enfants.

La cantine reste pour nous un moment de convivialité, de bonne humeur et cocooning pour nos petits, tout en respectant les règles de base.



Pour Information :

Le **coût réel d'un enfant scolarisé à l'école de Saint Crépin**, pour la mairie, est de **1 100€**. Ce coût se compose des divers contrats d'abonnement pour la cantine (Electricité, Gaz, Télécommunication, salaire des agents) et contrats d'entretien des divers éléments de la cantine (entretien hotte, chauffe-eau, nettoyage des vitres), des frais alimentaires et des dépenses nécessaires au maintien d'une hygiène irréprochable.

Le coût global d'un repas d'élève à la cantine de Saint-Crépin est de 7,51€. Grâce à la mise en place de la tarification sociale de la cantine scolaire, **le coût moyen d'un repas pour les familles est de 0,95 €.**



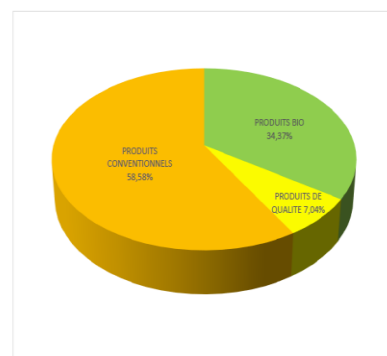
STAT EGALIM

RESTAURANT SCOLAIRE DE ST CREPIN

PERIODE : ANNEE 2023

Pourcentage des produits Bio, de qualité et durable 41,42%

ENTETES EGALIM		%	MONTANTS
APPELLATION ORIGINE PROTEGEE	AOP	2,281%	294,84 €
BIO	BIO	34,374%	4 443,72 €
HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE	HVE	3,471%	448,71 €
LABEL ROUGE	LRG	0,356%	46,02 €
ZERO RESIDUS DE PESTICIDES	ZRP	0,936%	121,05 €
VIANDES FRANCAISES		%	MONTANTS
VIANDE BOVINE FRANCAISE	VBF	0,601%	77,67 €
VIANDE PORCINE FRANCAISE	VPF	0,941%	121,61 €
VOLAILLES FRANCAISES	V.FR	1,903%	246,00 €
POISSONS		%	MONTANTS
MARINE STEWARSHIP COUNCIL	MSC	3,105%	401,38 €
PRODUITS LOCAUX		%	MONTANTS
MOINS DE 200 KM		0,473%	61,15 €



MONTANT DES ACHATS ALIMENTAIRES	12 927,49 €
TOTAUX MONTANTS SIOO	5 354,34 €
TOTAUX VIANDES ET VOLAILLES	1 607,00 €
TOTAUX PRODUITS DE LA MER	2 624,00 €

La Mairie prend en charge le reste de la tarification, soit 4,51€ puisque la tarification sociale de la cantine permet à la mairie de bénéficier de subventions, à savoir 3€ sur chaque repas. Sans la mise en place de ce dispositif, les familles paieraient donc bien plus cher le repas de leur enfant.

La loi Egalim permet également de maintenir une alimentation saine et variée chaque jour, permettant aux jeunes élèves de découvrir de nouveaux goûts et saveurs, et de respecter au mieux les diverses exigences liées à la confection de chaque repas.

LA RECETTE DE MAMIE PAULETTE

LES OEUFS AU LAIT

INGRÉDIENTS POUR 6 PERSONNES

Pour la préparation :

- 1 litre de lait (entier de préférence)
- 7 œufs
- 1 pincée de sel
- 7 cuillères à soupe de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 petite dose d'eau de vie (selon les goûts ...)



Pour le caramel :

- 100g de sucre et un verre d'eau
- (Vous pouvez également utiliser du caramel liquide tout prêt ...)

Préparation du caramel : mettre le sucre et l'eau dans une casserole : laisser fondre et lorsque le sucre commence à changer de couleur, mélanger énergiquement : dès qu'il a atteint la couleur caramel, le verser sans attendre dans le plat en prenant soin de bien répartir le caramel dans le fond du plat.

Pour la préparation : chauffer le lait sans le faire bouillir, c'est important.

Battre énergiquement les œufs en omelette en y incorporant le sucre, le sel et le parfum choisi.

Les ajouter au lait chaud (si le lait est trop chaud, cela va cuire les œufs et ce n'est pas conseillé à ce stade de la recette)

Verser ensuite cette préparation dans le plat avec le caramel.

Pour la cuisson : Mettre le plat à cuire au bain-marie dans votre four que vous aurez préalablement chauffé à 170 °.

Il faut compter 50mn de cuisson : on vérifie que les œufs au lait sont cuits en piquant la lame d'un couteau : si celle-ci ressort sèche, alors votre dessert est cuit !

Trucs et astuces : Vous pouvez également faire la recette sans le caramel si vous n'aimez pas.

Pour parfumer votre préparation, vous pouvez faire infuser une gousse de vanille dans le lait lorsque vous le chauffez : n'oubliez pas de la retirer avant d'incorporer les œufs !

Bon appétit !!

LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Amélie Couture
Retouche, Confection, Création, Cours

2, Impasse des 4 Fontaines
 17380 Saint-Crépin

06-07-66-95-14

ameliepajotcouture@gmail.com N° siret : 948 539 227 0001 9

06-87-40-09-78
 Tonnay-Boutonne
 Saint-Crépin
 et ses alentours
 siret : 947681433 00019

AURÉLIEN SANCHEZ
 Auto entrepreneur

Estelle GEOFFROY Architecture
 Architecte DEA - HMONP

06 76 77 16 68
 estellegeo@gmail.com

Mission de conseil en architecture
 Montage de permis de construire
 Mission de maîtrise d'oeuvre
 (suivi de chantier)

DAVID BENIZEAU
 LIVREUR ET MONTAGE DE MEUBLES

Dépôt sur Salles sur Mer

2 route de Tonnay-Boutonne
 17380 Saint Crépin
 06 27 07 44 87

capifrance
 Faire plus pour votre bien

Vincent
BALLANGER
 Conseiller immobilier

06 15 42 42 12
 vincent.ballanger@capifrance.fr

JMP Électricité
 Travaux d'installation électrique dans tous locaux

25 Route de Tonnay-Boutonne
 17380 Saint-Crépin

06 27 39 66 84

fierrard automobiles
 occasions toute marques
 spécialiste petit prix

vente achat reprise tous véhicules
 tel 06 59 21 47 62
 3 hameau du grand ormeau
 17380 saint crepin
 fierrard.automobiles@orange.fr

Bois Flotté & Cie
 Objets de décoration en bois flotté

boisflottecreations17380@orange.fr
 2 ROUTE D'ANNEZAY
 17380 SAINT-CRÉPIN
 06 58 31 44 23

Menuisier
 Fabricant
 06 37 40 69 11

Brosseau
Menuiserie

Menuiserie - Bois / Alu / PVC / Mixte
 Agencement intérieur / Terrasse / Parquet / Escalier
 17380 Saint-Crépin

SARL MADEUX Jean-Philippe
TARDY Stéphane

Tél : 05.46.24.07.77
 Fax : 05.46.26.90.42

M.TARDY :
 06.29.05.40.07
 M.MADEX :
 06.87.41.68.38

Route de MAGNE
 17380 SAINT-CRÉPIN

Email : mmaeuxstard@orange.fr - Site : menuiserie-madeux.com

Atelier Noélor

Cindy Noélor
 3 route d'Annezay
 17380 Saint-Crépin
 06 81 00 74 28
 Cindy.noel@orange.fr

Facebook :
 Cindy Atelier Noélor

4 impasse du château
 17380 Saint-Crépin
 06-75-38-95-61

Le Bois Fleuri
 Gîtes en campagne
 18 personnes

Ouverture de Relax' Dog le 5 septembre

Relax' Dog

Toiletage
 Démontage, bain, séchage et application
 nettoyage des oreilles

Prise de rendez-vous ou informations
 par téléphone au 06 99 28 66 66 par
 mail à relaxdog@hotmail.com ou par
 Messenger à Relax' Dog

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

TRANSPORTS
F. GARNIER

Transports routiers de fret Interurbains

1 Route d'Yvraie - 17380 Saint-Crépin
 Tel 06 81 46 20 88

SARL PERDRIAUD & FRÈRES
 ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
 À votre service depuis 1966

Rénovation
 Neuf
 Couverture
 Façade
 Carrelage
 Cloison
 Isolation

Travaux : mini pelle, mini chargeur,
 béton lavé, terrassement

05 46 33 28 74
 sperdriaud@yahoo.fr
 6, chemin Ronald-Bischoff 17380 Saint-Crépin

LA MAIRIE VOUS INFORME

**Ramassage ordures
ménagères: un mardi sur
deux
ramassage poubelles
jaunes: lundi matin**

**Épicerie ambulante
"Lokalité"
tous les mercredis
à 9h00 place de l'Église
et 9h45 à Azay
07 86 75 22 68**

**Kit bio-déchets disponibles
à la mairie. Les bornes biodéchets
sur le parking de l'école
et à l'arrêt de bus d'Azay**

**Recensement militaire
Jeunes de 16 ans, venez à la
mairie vous faire recenser avec
votre carte d'identité et le
livret de famille**

**Panneau Pocket
Application d'Alertes et
informations de la mairie
sur votre téléphone**



LA MAIRIE DE SAINT-CRÉPIN

Horaires

Lundi et mercredi de 14h00 à 17h30

Samedi de 9h30 à 11h30

Horaires d'été

(du 1^{er} juillet au 31 août)

Lundi et mercredi de 10h à 12h30 / 13h30 à 15h

Samedi de 9h30 à 11h30

Urbanisme, dossier aide sociale, achat de concession funéraire... Possibilité de rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

N'hésitez pas à nous contacter.



30 route de Tonnay-Boutonne

17380 Saint Crépin

Téléphone : 05 46 33 23 33

Mail : mairie@saintcrepin.fr

Site internet : <https://www.saintcrepin.fr>